

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Vu le décret n°2020-724 du 14 juin 2020 modifiant le décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 relatif aux mesures sanitaires générales à prendre pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Je soussigné(e)

Demeurant

Atteste sur l'honneur que je m'engage à respecter les conditions d'organisation requises pour satisfaire aux mesures sanitaires et garantir le respect des « mesures barrières » suivantes :

Mesures de prévention et hygiène des mains :

- Inviter les participants potentiels à s'abstenir de participer en cas de symptômes évocateurs du Covid-19 ;
- Affichages rappelant les règles sanitaires à respecter ;
- Mise à disposition de gel hydro-alcoolique pour l'hygiène des mains, à l'entrée, à la sortie et aux principaux points de passage.

Distanciation physique :

- Distanciation physique et espace par personne à retenir : 4 m²/personne
- Distance minimale d'un siège laissé entre les sièges occupés par chaque personne ou groupe de moins de 10 personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble.

Port du masque :

- Mesures visant à garantir le **port obligatoire du masque** dans les lieux publics clos à compter du 20 juillet 2020, y compris pour les enfants à partir de 11 ans.

Dans le cadre de la manifestation de

Qui se déroulera le

De heures jusqu'à heures

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

La Bathie, le 2020.

Signature